



Commune de Lécousse
 Arrondissement Fougères – Vitré
 Département d'Ille-et-Vilaine

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 novembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le dix novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLEN, Adjoint ; Anne AUFFRET, Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Evelyne FEUVRIER, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Roland FOUGERAY, Anne-Sophie GAUTIER, Paul MUGNIER, Clotilde RAITE, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à M. le Maire), Judith GUEFFEN (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Patrick LECAUX, Myriam TOUCHARD (pouvoir à Daniel TANCEREL).

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation : 03.11.2017

Nombre de présents : 18

Pouvoirs : 3

**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 octobre 2017.

1 – Fougères Agglomération – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges de Fougères Agglomération s'est réunie le 13 septembre dernier, avec pour objet :

- l'installation de la CLETC et l'élection du Président et du vice-Président
- les évaluations des transferts de charges :

- du service des transports urbains organisés sur les communes de Fougères, Lécousse et Javené
- de l'aire d'accueil des gens du voyage de Louvigné-du-Désert

En application de l'article L 5211-5-II du CGCT, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission présenté.

2 – Finances

2.1 – Budget principal – décision modificative n°1 :

Afin d'équilibrer certains comptes d'imputation pour permettre l'engagement et le report de certaines dépenses, notamment le camion des services techniques, devant intervenir avant la clôture de l'exercice 2017, un équilibrage des crédits non consommés s'avère nécessaire.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 du budget principal, suivante :

**Du Compte 2315 : - 40 000 € → au Compte 2183 : + 40 000 €
Du Compte 2315 : - 20 000 € → au Compte 21318 : + 20 000 €**

2.2 – Dépense d'inspection de canalisation EP – Demande de prise en charge

En octobre dernier, des rejets suspects, ont été constatés dans le ruisseau du Pont Sec, boulevard Jean Monnet.

Après avoir écarté le risque de pollution, la commune a missionné, dans l'urgence, l'entreprise Leblanc Environnement pour des investigations, afin de déterminer l'origine de ces rejets. Il s'est avéré qu'il existait des fuites des eaux usées vers le réseau d'eau pluvial, générées par l'entreprise LCL qui a constaté que ce désordre était de son fait.

Aussi, la facture de l'entreprise Leblanc Environnement, d'un montant de 2 194.50 € TTC, ayant été réglée par la commune, l'entreprise LCL a été sollicitée pour la prise en charge de cette dépense.

Le Conseil municipal donne son accord au remboursement de cette dépense par la société LCL, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout document dans cette affaire.

3 – Commission des marchés

3.1 – Fourniture de granit pour les travaux de requalification / extension du cimetière, et d'aménagement de la rue Auguste Berthelot / Place Saint Martin des Champs – Choix du prestataire suite à consultation :

Compte tenu des besoins de bordures et dalles granit pour les travaux d'extension du cimetière et d'aménagement de la rue Auguste Berthelot avec la place Saint Martin des Champs, une consultation a été réalisée auprès de deux fournisseurs afin de garantir l'origine « granit breton » de ces matériaux.

Les matériaux seront livrés et stockés au centre technique et posés par les entreprises retenues pour ces opérations d'aménagement.

Après analyse des offres reçues, et sur proposition de la commission, **le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise La Générale du Granit aux montants suivants :**

**- requalification et extension du cimetière pour un montant de 3 640.00 € HT,
- aménagement de la rue A. Berthelot et la place St Martin des Champs pour un montant de 39 542.50€ HT
soit un montant total de 43 182.50 € HT.**

3.2 – Travaux de requalification et d'extension du cimetière – Désignation des entreprises suite à consultation :

Dans le cadre de la consultation réalisée pour les travaux de requalification et d'extension du cimetière, un avis d'appel à concurrence a été publié dans Ouest France 35 et la Chronique Républicaine le 12.10.2017, ainsi que sur la plateforme des marchés publics e-Megalis :

Lot 1 : Terrassement – Voirie – Assainissement EP

5 offres ont été remises dans le délai imparti.

Lot 2 : Espaces verts

4 offres ont été remises dans le délai imparti.

Les critères d'attribution établis pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, étaient les suivants :

1- Prix des prestations : 70%

2 - Valeur technique : 30%

Après analyse des offres au regard de ces critères, **le Conseil municipal** :

- **valide les offres des entreprises suivantes :**
 - o **Lot n°1 – Terrassement – Voirie – Assainissement EP : entreprise Beaumont TP pour un montant de 57 360.00 € HT.**
 - o **Lot n°2 – Espaces verts : entreprise Gorranaise de Jardins pour un montant de 3 332.80€ HT**
- **Soit un montant total de 60 692.80 € HT**
- **autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer les marchés correspondants.**

3.3 – Acquisition d'un camion pour les services techniques :

Suite au vol du camion Renault Master des services techniques, qui s'est déroulé dans la nuit du 29 septembre dernier, une consultation a été lancée afin de pouvoir rééquiper au plus tôt le centre technique.

Après analyse des offres, la commission propose au Conseil l'acquisition d'un véhicule d'occasion auprès du garage ALTACAMA (22950 Tregueux), aux caractéristiques suivantes :

- camion Nissan Cabstar 140 CV ampliroll benne amovible
 - 25 500 kms
 - mise en circulation 02/2013
 - cabine 3 places
 - Attelage
- pour un montant de 39 367 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

3.4 – Renouvellement du contrat pour le contrôle d'accès aux bâtiments communaux :

Dans le cadre de la maintenance et la vérification des installations de détection intrusion du complexe sportif, des vestiaires foot, d'espace 13 et de l'espace Irène Frain, il est proposé à la commission de renouveler, pour 3 ans, le contrat conclu avec la société Idé Systèmes, ce prestataire donnant satisfaction dans l'exécution du contrat.

Sur proposition de la commission, **le Conseil municipal** :

- **valide la reconduction du contrat de maintenance pour le contrôle d'accès aux bâtiments communaux, avec la société Idé systèmes, pour une durée de 3 ans (2017 à 2020), aux tarifs suivants :**
 - o **maintenance préventive pour un montant de 1 080€ HT/an,**
 - o **maintenance curative : main d'œuvre 65 € HT/heure, et déplacement 70€ HT**
- **autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer le contrat correspondant.**

4 – Taxe d'aménagement – Détermination du taux et exonération

Les Conseils municipaux devant délibérer avant le 30 novembre 2017 pour assurer l'application de la part communale de la taxe d'aménagement en 2018, **le Conseil municipal décide** :

- **de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2.5% sur l'ensemble du territoire communal,**
- **d'appliquer les exonérations de plein droit fixées par la loi,**
- **de maintenir l'exonération pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, égale à 50% de leur surface.**

5 – Convention d’entente Fougères – Lécousse pour la gestion du service de distribution d’eau potable de Lécousse – Modification des membres de la Conférence représentants la commune

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Lécousse a confié, par convention d’entente, à la ville de Fougères, la gestion du service de distribution d’eau potable de la commune. Cette convention prévoit notamment qu’une conférence, réunissant des représentants des deux collectivités, puisse débattre des questions d’intérêt commun, liées à cette convention.

Par modification de la délibération n°2016_073 du 8 juillet 2016, **le Conseil municipal désigne les membres suivants pour participer à cette conférence :**

- **Hubert COUASNON**
- **Daniel TANCEREL**
- **Noël DEMAZEL**

6 – Personnel

L’arrêt des temps d’activités périscolaires (T.A.P) depuis la rentrée 2017-2018 a nécessité une réflexion sur la réorganisation des postes des agents intervenants sur ces temps.

Sur demande d’un agent, et après avis favorable du comité technique paritaire en date du 18.09.2017, il a été proposé de revenir au temps de travail effectué avant la mise en place des T.A.P, à compter du 1^{er}.11.2017 :

- Le temps de travail du poste d’adjoint technique principal 2^{ème} classe passerait de 32/35^{ème} à 30.75/35^{ème}

Le Conseil municipal valide cette modification du temps de travail du poste, et autorise le Maire à prendre les arrêtés correspondants et modifier le tableau des effectifs.

7 – Rapports d’activités 2016 – En application de l’article L 5211.39 du CGCT

Comme chaque année, conformément à l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les structures intercommunales transmettent aux communes leur rapport d’activités de l’exercice 2016 :

- SMICTOM du Pays de Fougères
- Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon
- Syndicat Mixte de Production d’eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC)

Le Conseil prend acte de ces rapports qui retracent les activités et décisions prises par les Conseils syndicaux.

8 – Questions diverses

- Pour information du Conseil, les conseillers proposés à Fougères Agglomération pour être désignés, par délibération du Conseil communautaire, comme délégués au SMICTOM, sont :

- **Titulaires :**
 - Hubert COUASNON
 - Noël DEMAZEL
 - Martine SUPIOT

- **Suppléants :**
 - Anne PERRIN
 - Daniel TANCEREL
 - Mylène LE BERRIGAUD

- Mme Le Berrigaud rappelle au Conseil municipal, les dates de la prochaine exposition « En route » qui aura lieu à l'espace Irène Frain, du 2 novembre au 10 décembre 2017 sur les voitures anciennes.

- Prochaines dates à retenir :

- ⇒ Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 10h45, parking des Marches de Bretagne
- ⇒ Soirée du bénévolat associatif : vendredi 17 novembre, à 20h30, salle Hermine
- ⇒ Conférence des Conseillers municipaux de Fougères Agglomération, samedi 18 novembre à 9h30
- ⇒ Prochaine séance du Conseil municipal, vendredi 8 décembre à 19h

Sans autre question, la séance est levée à 21h25

**